



VILLE DE SAINT-PIE

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 77-82 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'INTERDIRE LES ACTIVITÉS DE RECYCLAGE ET DE RÉCUPÉRATION DANS LA ZONE NUMÉRO 207, AVIS EST DONNÉ DE CE QUI SUIT

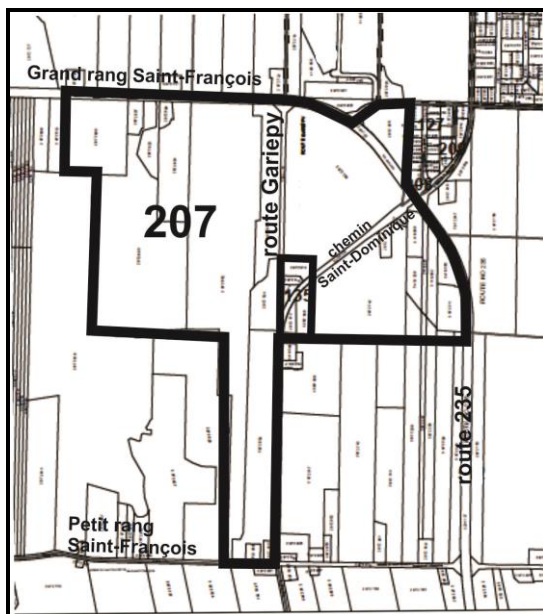
1. Adoption du premier projet de règlement

Lors de la séance du conseil municipal tenue le 5 août 2020, le conseil a adopté, par résolution, le premier projet de règlement numéro 77-82 intitulé « *Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'interdire les activités de recyclage et de récupération dans la zone numéro 207* ».

2. Objet du premier projet de règlement

Comme son titre l'indique, l'objet de ce règlement est d'interdire les activités de recyclage et de récupération dans la zone numéro 207, située du côté sud du Grand rang Saint-François, près de la jonction avec la route Gariepy (voir croquis ci-joint). À cette fin, la classe d'usages correspondante à ce type d'activités est retirée de la liste des usages permis dans la zone numéro 207.

Ce premier projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.



3. Consultation écrite

Compte tenu des restrictions imposées par l'état d'urgence sanitaire, le projet de règlement fait l'objet d'une période de consultation écrite en remplacement de l'assemblée publique de consultation. Les personnes et les organismes qui le désirent peuvent faire parvenir leurs commentaires par écrit à l'adresse suivante :

Hôtel de ville de Saint-Pie
77, rue Saint-Pierre
Saint-Pie (Québec) J0H 1W0

ou par courriel à l'adresse st-pie@villest-pie.ca

Les commentaires doivent être reçus à l'hôtel de ville au plus tard le 28 août 2020.

4. Consultation du projet de règlement

Le projet de règlement est disponible pour consultation sur le site internet de la municipalité, sous l'onglet *Règlements et Avis publics*. Les personnes intéressées peuvent également appeler au numéro (450) 772-2488, poste 223 pour toute question ou information supplémentaire sur le projet de règlement.

DONNÉ à Saint-Pie, ce 20^e jour du mois d'août 2020

Annick Lafontaine
Greffière